



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SITE DE L'ÉPERON
94 TER RUE FOND GÉNÉRÈSE - 97435 SAINT GILLES LES HAUTS

REGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE (et d'expression plastique sur toile) Biennale de l'Art - 5ème Edition

les 28 & 29 Mai 2016

VILLAGE ARTISANAL de L'ÉPERON

Article 1 : Présentation

Un concours de peinture est organisé par l'Association pour la Promotion du Village de l'Éperon.
Le but est de favoriser des rencontres conviviales, culturelles et artistiques autour d'une même expression : la peinture.

Article 2 : Thème Artistique

Le thème du concours en 2016 est : « Le mouvement ».

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les artistes peintres amateurs et professionnels, après inscription et réception d'un chèque bancaire de 40 € (quarante euros) à l'ordre de l'association, validant celle-ci. Le dossier comporte une fiche d'inscription, le présent règlement qui doit être lu et accepté par le (la) participant(e).

Article 4 : Support, Techniques, Dimensions

L'œuvre devra être réalisée sur une surface plane, toile sur châssis.
Toutes les techniques d'expression seront admises : huile, acrylique, aquarelle, collage...
L'œuvre devra répondre aux dimensions maximales suivantes sans cadre : 81 X 65 cm (Format 25 - F,P,M)

Article 5 : Inscriptions

Le montant de l'inscription au concours est de 40€. **La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 15 mai 2016 au plus tard.**

- la fiche d'inscription au concours devra être dûment remplie, signée, acquittée.
- Les toiles doivent être vierges de peinture et seront tamponnées au début du concours le samedi 28 mai à 8 heures, à l'Atelier Jean-Jacques Houée.
- chaque œuvre devra être identifiée au dos par les : Nom, Prénom, Adresse, Téléphone du participant.
- le participant devra obligatoirement prévoir les attaches et cordons au dos de l'œuvre afin qu'elle puisse être exposée.

Pour obtenir toutes les informations & dossiers d'inscription
e-mail : asso.eperon@hotmail.fr - 464vie@gmail.com
Tel : SylVie Rimlinger 06 93 709 246
dossiers d'inscription téléchargeables sur : www.atelier-houee.com



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SITE DE L'ÉPERON
94 TER RUE FOND GÉNÉRÈSE - 97435 SAINT GILLES LES HAUTS

Article 6 : Palmarès – Exposition

Les œuvres des participants au concours devront être restituées dimanche 29 mai à 14 heures et seront exposées sur la place du village de L'Éperon à l'abri sous tente.

Les œuvres ne doivent pas être signées de l'artiste, de façon à se prémunir de toute influence auprès du public.

La lecture du palmarès du concours se fera le dimanche 29 mai 2016 à partir de 16h30, sur la place du village de L'Éperon, en présence des autorités.

Article 7 : Attribution des prix

Un jury composé d'artistes et de représentants du milieu artistique et culturel réunionnais se réunira à partir de 14h30 pour délibérer.

La lecture du palmarès 2016 aura lieu sur la place aux alentours de 16 heures.

Article 8 : Prix

1^{er} prix : 700,00 € + 1 nuit dans un hôtel 3 étoiles pour 2 personnes (petit déjeuner compris) + 1 lot de peinture,

2^{ème} prix : 500 € + 1 lot de peinture,

3^{ème} prix : 300 € + 1 lot de peinture.

Article 9 : Sécurité

Chaque participant au concours est responsable de la surveillance et de la sécurité de son œuvre.

L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de dommage, de vol ou de déprédation d'une œuvre exposée ou entreposée dans le cadre du concours.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'utilisation par l'association, à l'exclusion de toute utilisation commerciale, du droit à l'image des œuvres présentées au concours pour : reportages vidéo, TV, médias, photos, articles de presse, magazines, site internet, plaquettes, programme, expositions, affiches etc. En cas de réalisation de documents écrits ou de générique audiovisuel, le(s) nom(s) de (des) l'auteur(s) seront obligatoirement mentionnés.

Article 11 : Restitution des œuvres

A la fin du concours chaque participant sera seul habilité à décrocher et récupérer son œuvre et cela sous son entière responsabilité. Il ne sera fait aucune réexpédition des œuvres aux participants.

Article 12 : Lauréat

Le lauréat du 1^{er} prix 2014 est déclaré hors concours pour l'édition 2016.

Pour obtenir toutes les informations & dossiers d'inscription
e-mail : asso.eperon@hotmail.fr - 464vie@gmail.com
Tel : SylVie Rimlinger 06 93 709 246
dossiers d'inscription téléchargeables sur : www.atelier-houee.com